



BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Intervenant externe non-résident

DÉCLARATION

Coordonnées

Madame Monsieur

Nom: Prénom:

Numéro d'identification au Luxembourg (matricule):

Statut : **Salarié(e) de l'Etat** oui non / **Salarié(e) de l'État retraité(e)** oui non

Numéro de TVA (si applicable):

Adresse

Numéro, rue:

Code postal: Localité:

Tél.: Adresse e-mail:

Données bancaires

I B A N

Code Titulaire du compte:
Bic/swift (RIB obligatoire)

Il est dû au (à la) soussigné(e) la somme de €, conformément à l'article 2 du règlement grand-ducal du 21 juillet 2023 portant : 1° fixation des frais d'inscription aux programmes d'études menant au brevet de technicien supérieur ; 2° fixation des indemnités dues aux prestataires externes intervenant dans l'organisation et la mise en oeuvre des programmes d'études menant au brevet de technicien supérieur ; 3° abrogation du règlement grand-ducal modifié du 23 février 2010 relatif à l'organisation des études et à la promotion des étudiants des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur, lui revenant en sa qualité d'intervenant externe,

BTS

cours , au Lycée ,

pour la prestation de leçons pendant la période du au .

Numéro d'identification :

Date	Horaires	Nombre de leçons	Tarif selon contrat	Total
	de à			
			Total hors TVA :	
			+17%TVA :	
			T.T.C :	

La présente déclaration au montant de € est sincère, véritable et non encore acquittée.

Clause protection des données

Veillez noter que vos données à caractère personnel sont traitées par le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur du Grand-Duché de Luxembourg conformément à la législation applicable en matière de protection des données et tel qu'il est détaillé dans la politique de confidentialité du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur. La politique de confidentialité du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur est accessible sous :

<https://mesr.gouvernement.lu/fr/support/politique-de-confidentialite.html>

Luxembourg, le

_____ signature

<p>Liquidé conformément à l'article 19 (2) de la loi du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat</p> <p>Luxembourg, le</p> <p>L'ordonnateur</p>	<p>Vu et certifié exact,</p> <p>Luxembourg, le</p> <p>Pour la direction du Lycée</p>
--	--